

député de s'acquitter des fonctions pour lesquelles il a été élu. C'est le critère fondamental.

Je dois dire que dans ce cas, quels que soient les arguments que l'on fait valoir, la demande du député ne répond pas à ces critères et, sauf son respect, je dois la rejeter.

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

M. le Président: J'ai interrompu le député de York-Centre aujourd'hui pendant une déclaration et je crois savoir qu'il désire soulever la question de privilège. Je l'entendrai donc.

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, je reconnais la grande part de responsabilité qui incombe à la présidence pour ce qui est de maintenir l'ordre à la Chambre aux termes de l'article 31 du Règlement. Mais je persiste à dire que la déclaration que j'avais commencée à faire est tout à fait correcte et peut être faite ici.

Lorsque vous m'avez interrompu, vous avez cru, peut-être, que je m'apprêtais, si je puis utiliser les mots de l'article 18, à me servir d'expressions offensantes à l'égard d'un représentant de l'autre endroit ou que j'allais critiquer ce qui se fait là-bas. Au contraire, monsieur le Président.

Je citais les paroles d'un sénateur nouvellement nommée, l'honorable Pat Carney, paroles que lui a attribuées un journaliste et qui montrent bien le peu d'égards que ce sénateur a pour les membres de la communauté italienne. Je crois. . .

M. le Président: Le député a soulevé la question de privilège. La plainte porte sur le fait que j'ai probablement interrompu le député plus tôt que je ne l'aurais fait si j'avais entendu la totalité de sa déclaration.

Une fois encore, il est difficile d'affirmer qu'il s'agit bien d'une question de privilège. Il peut y avoir eu erreur de la part de la présidence. Je vais écouter sa déclaration, mais je prie le député de comprendre que je l'ai interrompu quand j'ai pensé qu'il allait s'en prendre à un membre du Sénat. Cette disposition de notre Règlement me cause des difficultés, le député en est conscient.

Je lui demandé donc d'éviter ce genre de propos et de se concentrer sur sa question de privilège.

Décision de la présidence

M. Kaplan: Je serai très bref, monsieur le Président.

Je voulais simplement citer les propos de M^{me} Carney et l'exhorter à manifester plus de respect envers les membres d'autres communautés et envers les autres sénateurs. C'était là tout ce que je voulais dire. Je ne me serais sûrement pas permis d'attaquer le Sénat. Bien au contraire. Je voulais présenter quelques observations élogieuses sur le rôle joué par le Sénat et exprimer l'espoir qu'elle en ferait de même. Je voulais également l'inviter, ainsi que le premier ministre, à présenter des excuses pour les déclarations qu'elle a faites. Je voudrais dire, avec respect, monsieur le Président, qu'à mon avis, c'est ici la place pour le faire.

L'hon. John McDermid (ministre d'État (Privatisation et Affaires réglementaires)): Monsieur le Président, il était évident à ce moment que le sénateur n'a pas fait ces déclarations, qui ne peuvent lui être attribuées. Il s'agissait non d'une déclaration, mais en fait de commentaires présentés par un journaliste dans un article. Il n'y a ni texte entre guillemets ni enregistrement de la déclaration, et elle nie avoir prononcé ces mots.

À mon humble avis, le député devrait lui accorder le bénéfice du doute.

• (1510)

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

M. le Président: Je dois dire pour commencer qu'il n'y a pas matière à soulever la question de privilège. La présidence est peut-être intervenue trop rapidement. Je n'ai pas entendu tout l'exposé, car j'ai interrompu le député.

C'est là une difficulté que l'électronique occasionne à la présidence. Il m'est extrêmement difficile de deviner ce que chacun va dire. J'ai parfois l'impression de voir où le député veut en venir et que cela va trop loin. Je cours alors le risque d'intervenir précipitamment. Quoi qu'il en soit, le député a exposé la question et je vais faire de mon mieux. Néanmoins, les privilèges ne sont pas en cause. C'est un rappel au Règlement.

Je tiens à dire au député et à tous ses collègues que je vais vraiment faire de mon mieux dans des circonstances semblables.

Quant à la question de l'autre endroit, j'ai rappelé aux députés notre règle à ce propos. Parfois, lorsque certaines questions sont débattues dans tout le pays et ici